



MILLENNIUM
CHALLENGE ACCOUNT
CÔTE D'IVOIRE
LABORATOIRE
D'EXCELLENCE

PROJET COMPETENCES POUR L'EMPLOYABILITE ET LA PRODUCTIVITE (SKILLS)

ACTIVITE

« ENSEIGNEMENT TECHNIQUE ET FORMATION PROFESSIONNELLE »

**Financement de la création de centres de formation
professionnelle en modèle de Partenariat pour le
Développement des Compétences (PDC)**

Appel à partenaires du Fonds « PDC »

Addendum sur le processus d'évaluation

Octobre 2020



Acronymes et abbréviations

CV	Curriculum Vitae
EFP	Etablissement de Formation Professionnelle
ETFP	Enseignement Technique et Formation Professionnelle
ESP	Environment and Social Performance
FP	Formation Professionnelle
GIS	Genre et Inclusion Sociale
IFC	International Finance Corporation
MCA	Millennium Challenge Account
MCC	Millennium Challenge Corporation
OHS	Occupational Health and Safety
PPP	Partenariat Public Privé
SE ETFP	Secrétariat d'Etat chargé de l'Enseignement Technique et la Formation Professionnelle
SFI	Société Financière Internationale
TRE	Taux de Rentabilité Economique
US\$	US Dollars



Table des matières

Acronymes et abbréviations	2
Préambule.....	4
I Contexte.....	4
II Processus de pré-sélection de partenaires.....	5
III Critères d'éligibilité de partenaires.....	6
IV Le panel d'évaluation technique	8
IV.1 Membres.....	8
IV.2 Instructions au panel	9
V Rôle de MCA [+du PA].....	9
VI Critères d'évaluation.....	11
Annexe	13



Préambule

Selon la section 3.6 b de l'accord de Don du Compact: sauf accord écrit contraire du MCC, le Gouvernement s'engage à veiller à ce que toute subvention octroyée dans le cadre du programme (chaque, "subvention") soit accordée, mise en œuvre et gérée selon des procédures ouvertes, équitables et concurrentielles, administrées de manière transparente et acceptable pour le MCC. Dans le cadre de cette exigence, et avant l'octroi de toute subvention, le Gouvernement et le MCC conviennent de s'entendre sur des procédures écrites régissant l'identification des bénéficiaires potentiels de subventions, y compris, sans limitation, les critères d'éligibilité et de sélection appropriés et les procédures d'attribution. Ces procédures convenues seront publiées sur le site web du MCA-Côte d'Ivoire.

I Contexte

La République de Côte d'Ivoire et les États-Unis d'Amérique, agissant à travers le Millennium Challenge Corporation (« **MCC** ») ont signé, le 7 Novembre 2017, un Accord de Don du Programme Compact du Millennium Challenge Corporation (le « **Compact** ») portant sur l'octroi, à la Côte d'Ivoire, d'un montant de 524.740.000 USD (« **Financement MCC** ») destiné à contribuer à la réduction de la pauvreté à travers la croissance économique.

Le Millennium Challenge Account-Côte d'Ivoire (ci-après désigné « **MCA-Côte d'Ivoire** ») est une entité juridique indépendante dotée d'une personnalité, d'une indépendance opérationnelle et d'une autonomie financière créée en vertu de l'Ordonnance n° 2017-820, du 14 Décembre 2017. Cette entité est chargée par le Gouvernement de la mise en œuvre du Programme objet du Compact et représente ainsi l'entité responsable de la gestion et de l'exécution du Compact.

Ce Compact comprend deux projets : i) Abidjan Transport et ii) Compétences pour l'Employabilité et la Productivité (le « **Projet Compétences** »).

Le Projet Compétences a pour objectif : (i) augmenter le nombre d'années d'études effectuées et améliorer l'acquisition de compétences de base de qualité, y compris la lecture et les mathématiques, pour les étudiants du premier cycle du secondaire; et (ii) améliorer l'acquisition des compétences techniques de qualité requises sur le marché du travail et d'augmenter les taux de placement des diplômés des centres d'éducation et de formation techniques et professionnelles financés par le Compact («**ETFP**»). Le Projet Compétences comprend deux activités : (i) l'Activité d'Enseignement Secondaire et (ii) l'Activité d'Enseignement Technique et de la Formation Professionnelle (« Activité du ETFP »).

La présente prestation concerne spécifiquement l'Activité d'ETFP du Projet Compétences.

L'Activité d'ETFP consiste principalement à la mise place d'un nouveau modèle d'Enseignement Technique et de Formation Professionnelle (ETFP) en Côte d'Ivoire dans lequel, un partenariat entre



le Gouvernement et des acteurs du privé est développé pour offrir aux apprenants des opportunités de formation de haute qualité dans les compétences et les connaissances demandées par le secteur privé. Il cherche à améliorer les contenus et les approches de formation pour mieux les adapter aux réalités de l'économie ivoirienne. Il comprend deux sous-activités : (i) la création d'un fonds pour le financement de trois à quatre (3 à 4) centres de formation professionnelle dans le cadre d'un modèle partenarial appelé « **Partenariat pour le Développement des Compétences** » ou « **PDC** » et (ii) le renforcement des systèmes de qualité et de redevabilité pour créer un environnement propice à une réorientation à long terme du système d'ETFP vers une gestion axée sur les résultats.

Pour favoriser le succès de ce modèle, il est important pour MCA Côte d'Ivoire d'avoir une vision commune et partagée avec les potentiels partenaires du Secteur privé. En vue de permettre aux acteurs et opérateurs privés de la Côte d'Ivoire d'établir de solides partenariats pour le développement des compétences, le MCA Côte d'Ivoire organise à travers le présent appel, la première phase de présélection des partenaires potentiels. Les partenaires retenus à l'issue de cette étape compétiront pour la seconde et dernière phase en présentant des projets de création de centre ETFP selon le modèle proposé.

Rôle de l'Addendum

Afin d'assurer une meilleure gestion de la phase de présélection des partenaires et de garantir la transparence des procédures à adopter à tous les niveaux du processus et conformément à la Section 3.6 (b) du Compact, MCA-Côte d'Ivoire et MCC ont convenu d'élaborer un Addendum pour l'appel à partenaires qui sera publié sur le site web de MCA-Côte d'Ivoire et de MCC. Ce document est destiné à MCA-Côte d'Ivoire, à MCC, aux auditeurs et à toutes les organisations intéressées par l'appel à partenaires. C'est également un document d'orientation qui clarifie le rôle du MCA – Côte d'Ivoire et les résultats attendus à chaque étape du processus.

II Processus de pré-sélection de partenaires¹

L'appel à partenaires sera publié sur le site web du MCA-CI, dans les journaux locaux et diffusé dans les radios et aux treize (13) branches du secteur industriel ainsi qu'à leurs associations concernées. En outre, des ateliers seront organisés pour répondre aux questions relatives à l'appel à partenaires. La sélection des propositions se fera en deux phases d'une durée totale d'environ quatre (04) mois, la première phase prévoit deux (02) mois pour la soumission des candidatures et deux (02) mois pour l'évaluation des candidats.

En vue de permettre aux acteurs et opérateurs privés de la Côte d'Ivoire d'établir de solides partenariats pour le développement des compétences, le MCA Côte d'Ivoire organise à travers ce présent appel à Partenaires, la première phase de présélection des partenaires potentiels. Les partenaires retenus à l'issue de cette phase compétiront pour une seconde et dernière phase en présentant des projets détaillés de création de centres ETFP selon le modèle proposé. Cette première phase devrait aboutir à la présélection de 12 partenaires potentiels respectant les critères ci-dessous

1 « Partenaire » désigne un Consortium, c'est-à-dire un regroupement d'institutions qui s'entendent pour présenter un projet de création d'un centre ETFP; ces institutions regroupées au sein du Consortium sont désignées ici par le terme « membres ». Les termes « Partenaires », « Consortium » « Porteur de Projets » désignent la même chose.



mentionnés pour la sélection finale. Ces 12 partenaires, uniquement, seront invités à participer à la seconde et dernière phase. Un panel constitué d'experts indépendants évaluera les offres selon les critères ci-dessous énumérés dans la Section II de ce document.

L'appel est ouvert à tous les secteurs. Cependant le Fonds PDC privilégiera les secteurs créateurs d'emplois durables et stratégiques pour le développement du pays telles que définies par exemple dans le Plan National de Développement (PND 2016-2020)². L'annexe ci-dessous fournit une liste de documents obtenus pour les différents secteurs pour soutenir le travail des soumissionnaires, mais elle ne se veut pas une liste exhaustive.

Afin d'augmenter le taux de placement des diplômés des centres d'éducation et de formation, au moins cinquante pour cent de la formation se déroulera dans un milieu professionnel ou un environnement similaire afin de transférer des connaissances et des compétences pratiques aux stagiaires. L'encadrement des stages prévu dans le Code du travail ne permet pas à l'étudiant d'un centre de formation technique et professionnelle d'être présent au moins six mois par an dans un milieu professionnel. Dans ce contexte, le cadre légal sera modifié pour accueillir ce nouveau modèle d'EFTP, incluant le principe du stage en alternance. Le stage en alternance permettra à l'étudiant d'alterner sa formation entre le monde de l'entreprise et les établissements d'enseignement technique et de formation professionnelle.

Les frais de préparation et de soumission de l'Appel à Partenaires, ainsi que les frais de finalisation des accords éventuels qui en découleront sont à la charge du soumissionnaire. MCA-Côte d'Ivoire n'est en aucun cas responsable de ces frais, quels que soient le déroulement ou l'issue de la procédure d'Appel à Partenaires.

III Critères d'éligibilité de partenaires

Sont éligibles comme partenaires, les consortiums définis comme des regroupements d'entreprises, d'organisations, d'institutions financières ou d'investisseurs qui mettent en commun leurs ressources (financières et humaines) pour développer et mettre en œuvre un centre d'Enseignement Technique et de Formation Professionnelle comme défini dans le présent document d'appel à partenaires pour la présélection des partenaires. Le Consortium peut être structuré sous la forme d'une Association régie par la loi n° 60-315 du 21 septembre 1960 relative aux associations. En plus de l'entité à but non lucratif (association) proposée, les partenaires sont invités à faire des propositions alternatives d'autres entités à but non lucratif. Les partenaires doivent fournir un document officiel attestant de l'enregistrement de l'entité juridique choisie, notamment un récépissé d'enregistrement ou tout document en tenant lieu.

Toute proposition de partenaire doit inclure un établissement d'enseignement ou une institution de formation ou d'éducation dans son consortium. Un partenaire peut être membre d'un ou plusieurs Consortiums, mais, il ne peut être le chef de file que d'un seul Consortium.

Aucune modification du Consortium n'est possible sans le consentement de MCA – Côte d'Ivoire pendant la période du Compact.

² Plan National de Développement (PND) 2016-2020
http://www.gcpnd.gouv.ci/fichier/doc/TOME2_compresse.pdf



Sont éligibles comme partenaires techniques d'éducation ou de formation :

- Institutions publiques ou privées d'éducation ou de formation ;
- Tout autre organisme privé opérant dans le domaine de la formation.

Composition du Consortium	Rôles/missions (entres autres)
o Membres obligatoires :	
1. Une entité/ organisation chef de file (« lead ») ³	<ul style="list-style-type: none"> - Contribue à la conception et à la mise en œuvre du projet, gère ou contribue à la gestion du centre ETFP - Veille à l'adéquation de la formation aux besoins du secteur privé et développe les capacités de l'autofinancement du centre ETFP. - Veille à inclure les autres acteurs du Secteur dans la conception, le développement et la gestion du Centre ETFP
2. Organisation/Association professionnelle	<ul style="list-style-type: none"> - Mobilise ses membres pour la conception, la mise en œuvre et la gestion du Centre d'ETFP
3. Institution d'éducation ou de formation et/ou partenaire technique de formation	<ul style="list-style-type: none"> - Apporte une assistance technique en matière d'ingénierie de formation, d'ingénierie pédagogique et de formation des formateurs.
4. Entreprises privées du secteur d'activité ou de la branche professionnelle	<ul style="list-style-type: none"> - Contribuent au financement du Centre ETFP ; - Accueillent des étudiants stagiaires venant des Centres PDC - Participent à la formation sur le lieu de travail en mettant à disposition : des formateurs, la matière d'œuvre, les supports didactiques et pédagogiques.
Membres d'appui	
<ul style="list-style-type: none"> o Organisations Non Gouvernementales (ONG)/ o Fondations o Tout autre organisme ayant des activités de financement 	<ul style="list-style-type: none"> - Apportent des financements pour la durabilité des Centres ETFP. Ils peuvent s'ils le souhaitent faire partie du Comité de pilotage ou Conseil d'Administration

Les partenaires ont l'obligation d'avoir dans leur consortium une Institution d'éducation ou de formation et/ou partenaire technique de formation comme membre. Ce partenaire technique

³ Toute organisation peut être le chef de file ou « lead » pourvu que l'organisation soit celle qui amène les autres à se constituer en consortium et coordonne les activités du consortium telles que l'assemblage des pièces du dossier de candidature, la soumission de la demande de partenariat, etc.



d'éducation ou de formation⁴ peut être national, international, public ou privé, ayant une expertise avérée dans les domaines de l'ingénierie pédagogique et l'ingénierie de la formation, dans la conception et la gestion de programmes d'ETFP réussis.

A part des membres obligatoires, le consortium peut comprendre la présence d'un membre d'appui financier, comme une fondation, qui pourrait contribuer au financement des projets. Les entités qui formeront des partenariats doivent également répondre aux critères d'éligibilité tels que définis dans les principes de passation des marchés des programmes du MCC.

Les organismes non-éligibles

Sont non-éligibles comme porteurs de projet :

1. Les personnes physiques et entreprises individuelles ; les partis, groupements ou institutions politiques, ou leurs filiales et sociétés affiliées ;
2. Les membres du Conseil d'Administration et les employés de MCA-Côte d'Ivoire et leur famille, les employés du MCC ou toute autre entité affiliée à MCA-Côte d'Ivoire et/ou au MCC ;
3. Les fonctionnaires et agents de l'Etat ivoirien ;
4. Toute personne ou entité entamant une procédure de liquidation ou en redressement judiciaire ;
5. Toute entité exclue en vertu des dispositions générales de MCC consultable à travers le site <https://www.mcc.gov/resources/doc/annex-of-general-provisions>;
6. Toute personne ou entité (i) figurant sur la liste noire pour participer à des marchés financés par la Banque mondiale, (ii) ou interdite ou suspendue de participation dans des marchés financés par le Gouvernement fédéral des États-Unis (iii) ou autrement interdite par la législation des Etats Unis, ou par un ordre exécutif, ou en vertu des politiques des États-Unis, y compris toutes politiques antiterroristes en vigueur ;
7. Toute personne morale ou physique ayant reçu des fonds d'un pays, d'une entreprise domiciliée ou possédant une activité principale/partie importante de ses activités dans un pays, soumis à une sanction ou à une restriction par la législation ou la politique des Etats Unis (un « **pays inéligible** »).⁵

IV Le panel d'évaluation technique

IV.1 Membres

Un panel d'évaluation technique indépendant sera constitué pour examiner les propositions et sélectionner les partenaires. Ce panel comprendra, un expert de l'EFTP, un juriste, un expert en finance d'entreprise, un expert en économie, un représentant du secteur privé, un représentant d'un

⁴ Au niveau de l'accréditation, les institutions publiques ou privées d'éducation ou de formation nationales ou régionales devraient justifier d'une homologation nationale, et/ou une certification délivrée par une agence de certification nationale ou internationale. Pour les institutions internationales, elles devraient justifier une certification délivrée par une institution internationale de certification dans le secteur de l'éducation/formation.

⁵ MCA-Côte d'Ivoire vérifiera au minimum l'éligibilité conformément aux procédures de vérification des parties exclues dans les passations de marche du programme d'entités MCA

(<https://www.mcc.gov/resources/doc/guidance-eligibility-verification-procedures>)



Partenaire Technique et Financier/Bailleur de fonds du secteur de l'éducation/formation en Côte d'Ivoire ayant de l'expérience dans la mise en œuvre des projets ETFP, un expert en Genre et Inclusion Sociale. Un représentant de MCC participera aux délibérations du panel en tant qu'observateur. Un expert en finances d'entreprise fournira son avis sur la capacité financière des partenaires de chaque consortium.

IV.2 Instructions au panel

Pour cette première phase, l'évaluation des partenaires par le panel portera sur la solidité de leur consortium, leur capacité à mobiliser des financements additionnels et la pertinence de leurs idées de création de Centres ETFP. Pendant la seconde phase, l'évaluation des projets portera sur l'offre technique et financière.

L'évaluation des propositions est basée sur une approche consensuelle entre les membres du panel et selon les critères d'évaluation.

Une séance sera organisée au siège de MCA – Côte d'Ivoire pour l'ouverture des offres par le représentant désigné du MCA - Côte d'Ivoire, en présence des représentants des candidats.

Avant de remettre les offres au panel pour évaluation, l'équipe projet de MCA – Côte d'Ivoire fournira une liste de contrôle du dossier de candidature qui regroupera la liste de tous les documents exigés pour la soumission des offres et effectuera une vérification des dossiers de candidature par rapport à cette liste de contrôle.

Si le panel a besoin d'éclaircissements sur les dossiers qui n'introduisent pas des ajouts substantiels cruciaux aux dossiers, les dossiers sont incomplets, les candidats concernés pourraient, à l'appréciation du panel d'évaluation technique, être appelés à les compléter dans un délai acceptable qui leur sera notifié par le panel. Au-delà de ce délai, les candidatures incomplètes seront rejetées.

V Rôle de MCA [+du PA]

Pour s'assurer que la compétition pour la présélection de partenaires est transparente et équitable, MCA – Côte d'Ivoire se fera appuyer par l'Agent de Passation de Marché (PA). Cet appui se fera à quatre niveaux :

- **Période d'élaboration et de soumission de propositions** : Le jour de la Cérémonie du lancement de l'appel à partenaire, MCA – Côte d'Ivoire mettra sur son site web le document d'appel à partenaires. Après le lancement officiel, MCA – Côte d'Ivoire en fera une large diffusion à travers plusieurs canaux de communication. Il organisera l'accès à l'information pour une compétition équitable entre les potentiels soumissionnaires. A cet effet, il élaborera un document Foire Aux Questions (FAQ) portant sur les questions essentielles sur l'appel à partenaires et sur l'activité ETFP. Cette FAQ sera publiée sur le site web de MCA – Côte d'Ivoire. En plus de cette FAQ, MCA – Côte d'Ivoire organisera des séances d'information/sensibilisation/ réseautage à l'endroit des potentiels soumissionnaires. Les préoccupations soulevées lors de ces séances et les réponses apportées seront ajoutées au document FAQ. MCA – Côte d'Ivoire mettra en place une équipe pour répondre aux préoccupations et demandes de clarification des potentiels soumissionnaires qui portent sur l'appel à partenaires. Ces demandes de clarification pourront être envoyées à l'adresse mail suivante : infotvet@mcacotedivoire.ci.



Les soumissionnaires disposent d'un délai de deux (2) mois pour l'élaboration et la soumission de leurs propositions à compter de la date de publication du document de l'appel à partenaires.

- **Constitution du panel d'évaluation technique** : Avec l'appui du PA, MCA – Côte d'Ivoire sélectionnera les membres du panel d'évaluation technique à travers un processus transparent d'appel à candidature. A la suite de cette sélection, les CV ces membres dudit panel seront transmis, une semaine avant la date de fin de dépôt des propositions, au MCC pour l'ANO.
- **Organisation des travaux du panel d'évaluation technique**: Avec l'appui du PA, MCA – Côte d'Ivoire organisera l'évaluation des offres qui aura lieu après la fin de dépôt des soumissions. Cette évaluation durera deux mois et aboutira à l'élaboration d'un rapport d'évaluation qui sera soumis à MCC pour l'ANO. Suite à la Non Objection du MCC, MCA – Côte d'Ivoire informera les candidats en publiant les résultats sur son site Web et celui du MCC.
- **Organisation du debriefing**

A sa demande, MCA-Côte d'Ivoire fournira à toute entité ayant été notifiée suite à la soumission d'un dossier de candidature en réponse à cet Appel à Partenaires, un compte rendu (« debriefing ») des résultats de l'évaluation. Le droit à un compte rendu (« debriefing ») ne s'applique à aucun sous-récepteur proposé. Le debriefing a pour but d'aider l'entité à mieux comprendre la décision motivée de MCA-Côte d'Ivoire. Un délai de cinq (05) jours ouvrables maximums est fixé pour un debriefing sur les résultats afin de répondre aux questions des candidats non retenus à l'adresse email : infotvet@mcacotedivoire.ci.

Des réponses leur seront communiquées, avec indication sur les points de faiblesses ayant été à l'origine du rejet de leur dossier.

Le chronogramme, donné à titre indicatif, couvre toutes les phases suivantes :

Phase de présélection des partenaires (16 semaines - préparation, soumission, et evaluation)⁶

1. Lancement de l'Appel à Partenaires (1j)

- Cérémonie solennelle de l'annonce du lancement
- Lancement proprement dit par voie de presse et sur des sites dédiés

2. Période d'élaboration et de soumission des propositions par les potentiels soumissionnaires (8 Semaines à partir de la date de lancement par voie de presse)

- Etape 1 : Période d'information/sensibilisation et de réseautage à Abidjan, Bouaké et San Pedro (au cours des 2 semaines qui suivent le lancement par voie de presse)
- Etape 2 : Période de demande de clarifications auprès du MCA-Cote d'Ivoire durant l'élaboration de la proposition (4 semaines qui suivent la première étape) ; toutefois les consortiums qui le souhaitent peuvent commencer l'élaboration de leurs propositions dès l'étape 1 juste après le lancement par voie de presse.

⁶ Tous les délais sont indicatifs.



- Etape 3 : Période de soumission des propositions proprement dites (2 semaines qui suivent la fin de la période de demande de clarifications)
3. **Evaluation de l'offre de la Phase 1 (8 semaines après la date limite de soumission)**
 4. **Approbation du rapport d'évaluation par MCA-Côte d'Ivoire et avis de MCC sur le rapport de l'évaluation (2 semaines après la fin des travaux du panel d'évaluation technique)**
 5. **Publication des résultats de la phase 1**

VI Critères d'évaluation

Les offres retenues sont évaluées par le panel selon les critères suivants :

Catégorie	Critères d'évaluation	Points
○ La pertinence du centre	Justifications économiques ○ Adéquation aux besoins actuels et futurs de l'économie, compte tenu de l'évolution de la croissance du secteur et de l'emploi Nombre d'emplois susceptibles d'être créés dans le secteur	15
	Description sommaire du projet initial ○ Filières de formation et diplômes préparés ○ Profils d'entrée des apprenants dans les formations (Formations initiales, formations continues) ○ Accessibilité et localisation géographique du centre (Abidjan, Bouaké, San Pedro)	15
○ La capacité des partenaires	Expérience, capacité technique, et gouvernance ○ Une expérience dans les projets de formations ○ Une expérience dans les aspects genre et inclusion sociale dans l'offre ⁷ ○ Expertise en ETFP ○ L'identité légale établie du consortium et la gouvernance proposée	30
	Capacité financière et ressources humaines qualifiées ○ Ressources financières et accès au financement (selon le formulaire ci-dessous) ○ Ressources humaines expérimentées et compétentes pour mener les activités prévues	25

⁷ Par exemple l'offre met elle en exergue des problématiques telles que : le harcèlement sexuel, la violence basée sur le genre, la pédagogie et les curriculums sensibles au genre, l'accès des femmes aux professions dominées par les hommes et l'accès des hommes aux professions dominées par les femmes etc.



	par le projet (enseignants, gestionnaires, personnel administratif)	
o Engagement financier en tant que consortium	<ul style="list-style-type: none">o L'engagement des partenaires à mobiliser des financements qui seront nécessaires à préparer une offre de qualité la deuxième phase de l'appelo Les approbations nécessaires de la direction de chaque entité membre d'un consortium à travers les lettres d'intention (LDI)	15
Total		100

A l'issue de l'analyse des offres, les 12 meilleurs partenariats ayant une offre avec un score supérieur ou égal à 70 seront retenus.

Cette phase devrait aboutir à la pré sélection de **12 propositions** respectant les critères ci-dessus mentionnés pour la sélection finale. Dans le cas où il y a moins que 12 offres avec un score supérieur ou égal à 70, le processus se poursuivra avec ce nombre inférieur de propositions ayant atteint le seuil minimum à la première phase. A noter qu'à cette phase, le MCA-CI et le MCC procéderont à une vérification de certaines informations et données fournies par les soumissionnaires, notamment, les lettres d'intention, les états financiers, les expériences antérieures du partenaire en matière de gestion de projet (attestation de bonne exécution), la mobilisation de ressources et la validité de l'accord du partenariat déclaré avec chaque partenaire.

Tous les porteurs de projet doivent fournir un document officiel d'enregistrement du consortium ; au moins, le récépissé de déclaration (plus les statuts et règlement de l'association ou toute autre entité à but non lucratif proposée).



Annexe

Quelques liens utiles sur l'ETFP en Côte d'Ivoire

Plan National de Développement (PND) 2016-2020

http://www.gcpnd.gouv.ci/fichier/doc/TOME2_compressé.pdf

Réforme de l'enseignement technique et de la formation professionnelle

https://pefop.iiep.unesco.org/en/system/files/resources/Pef00098_Plan_Strategique_Reforme_ETFP_2016_RCI.pdf

Le partenariat dans l'enseignement technique et professionnel

https://unevoc.unesco.org/fileadmin/user_upload/pubs/iug012f.pdf

MESURES ET DÉTERMINANTS DE L'INADÉQUATION COMPÉTENCES-EMPLOI EN CÔTE D'IVOIRE [HTTPS://WWW.AFD.FR/FR/RESSOURCES/MESURES-ET-DETERMINANTS-DE-LINADEQUATION-COMPÉTENCES-EMPLOI-EN-COTE-DIVOIRE](https://www.afd.fr/fr/ressources/mesures-et-determinants-de-linadequation-compétences-emploi-en-cote-divoire)

Etude comparative « Fonds de financement de la formation professionnelle »

<https://www.gret.org/publication/etude-comparative-fonds-de-financement-de-la-formation-professionnelle/>

Compact Côte d'Ivoire <https://assets.mcc.gov/content/uploads/compact-cote-divoire.pdf>

Annuaire statistique ETFP Côte d'Ivoire

<http://www.cifpro.org/index.php?page=annuaire&lemenu=2&PHPSESSID=57camhpl7qi22p3p4393l3ptv5>

Évaluation sommative de l'appui du GPE à l'éducation au niveau des pays

https://www.globalpartnership.org/sites/default/files/cote_divoire_gpe-evaluation-final_report_.pdf

PLAN SECTORIEL EDUCATION/FORMATION 2016 – 2025

<http://www.unesco.org/education/edurights/media/docs/d705eb1ab09df6a1dc47968eb82e8aca457e6901.pdf>

Suivi de la mise en œuvre des réformes vers l'émergence de la Côte d'Ivoire

http://www.oecd.org/development/mdcr/countries/cotedivoire/Rapport_d_avancement_3_CIV.pdf

Les voies de développement, Examen multidimensionnel de la Côte d'Ivoire

<https://www.oecd-ilibrary.org/sites/9789264251670-8-fr/index.html?itemId=/content/component/9789264251670-8-fr>

Bibliographie : la formation au service de l'insertion professionnelle des jeunes en Afrique Subsaharienne



MILLENNIUM
CHALLENGE ACCOUNT
CÔTE D'IVOIRE
LABORATOIRE
D'EXCELLENCE

<https://www.france-education-international.fr/sites/default/files/atoms/files/bibliographie-formation-au-service-insertion-professionnelle-jeunes-en-afrique-subsaharienne.pdf>